

## AVIS DE COURSE

# Challenge des Mairies et des Collectivités Territoriales Du vendredi 03 au dimanche 05 septembre

### 1- L'ORGANISATION

Autorités Organisatrices : La Société Nautique de la Baie de Saint Malo, ASMR, Fédération Française de Sport d'Entreprise (FFSE) Grade : 5A. Cette régates est qualificative pour le Championnat de France FFVoile Habitable Entreprise et le Challenge National FFSE Voile Habitable Entreprise.

### 2- REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile 2017. (FFV)

- Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer 1.4 2.
- L'utilisation des bateaux de la SNBSM des Instructions de course.

### 3 - PUBLICITE DE L'EPREUVE [DPI]

Les bateaux peuvent être tenus d'arbore la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien internet Réglementation).

### 4 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Pour être admissible, chaque équipage doit représenter une mairie ou une collectivité territoriale. Les équipiers doivent élus(es) et ou salariés(es) (ou ayant-droit) ou retraités(es) (ou ayants-droit) de la mairie ou collectivité territoriale représentée.

Une dérogation est accordée pour un équipier extérieur maximum par bateau.

Le panachage de collectivités est autorisé sur un même bateau.

Le nombre d'équipier à bord est de 4 minimum et de 6 maximum rester le même sur les trois jours de régates, sauf cas exceptionnel après autorisation du comité de course.

Aucune contrainte de poids d'équipage n'est appliquée.

- La régates se déroulera sur J80 avec les voiles fournies par l'organisation. Les voiles non fournies par l'organisation est interdite.
- Les bateaux seront attribués par tirage au sort, au plus tard le vendredi 3 septembre à 11h, avec affichage sur le tableau officiel situé à l'étage de l'Atterage.
- Les équipages doivent s'inscrire en complétant le dossier d'inscription de course pour **le mercredi 30 Juin 2021 au plus tard**.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile ou FFSE doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription.

1. licence Club FFVoile 2021 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
2. Une licence ClubFFVoile 2021 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
3. Une licence fédérale FFSE dans les mêmes conditions que celles de la FFVoile, le skipper doit posséder la licence ClubFFVoile 2021
4. Une autorisation parentale pour les mineurs

#### **5- DROITS A PAYER**

Les droits requis sont de 1500 € pour les trois jours de compétition, location du bateau comprise.

#### **6 – LES PARCOURS**

Baie de Saint Malo

Les parcours (cf annexe IC) sont de type banane. 1 tour ou 2 tours

Les parcours ont une durée estimée de 40/50 min.

Parcours côtier le samedi et le dimanche (voir carte annexe)

#### **7 - SYSTEME DE CLASSEMENT**

Chaque équipage courra au minimum 3 manches.

Le gagnant de chaque manche rapporte 1 point, le second 2 points, le troisième 3 points ect...

L'épreuve sera validée uniquement si au moins 3 manches sont courues.

#### **8 - ARBITRAGE**

L'arbitrage est effectué en direct sur l'eau.

Un bateau doit réclamer de la manière suivante : « proteste ! ».

Le jury peut protester à sa propre initiative envers un bateau.

Le jury désigne le bateau fautif par un pavillon rouge et un coup de sifflet. Le concurrent doit alors effectuer un tour complet (360°).

Une protestation d'un concurrent envers un autre sera validé (pavillon rouge) ou non validée (pavillon vert) par le jury.

Une réparation (360°) non effectuée sera synonyme de disqualification.

Tout contact entre les bateaux est interdit et synonyme de disqualification.

#### **9 - COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. La VHF est fournie par l'organisation.

#### **10 - DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **Programme**

Rendez-vous à **9h au Yacht Club ATTERAGE Port des Sablons Saint Malo.**

### **Vendredi 03 septembre**

9h : Accueil, inscription, instruction de course  
11h : Tirage au sort des bateaux  
12h30 : Briefing  
13h : départ sur l'eau  
13h30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement et courses à suivre  
19h : Cocktail Atterrage SNBSM et repas dégustation des produit régionaux.

### **Samedi 4 septembre**

9h : Briefing  
10h : Départ sur l'eau  
10h30 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement et courses à suivre  
20h : Repas Château Briand  
22h30 : Cocktail Trinquette

### **Dimanche 5 septembre**

9h : Briefing  
10h : Départ sur l'eau  
10h30 : Départ de course...  
15h : Remise des prix SNBSM Atterrage

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter SOCIETE NAUTIQUE DE LA BAIE DE SAINT-MALO, Quai Bajoyer, 35400 SAINT-MALO

Tél. : 02 23 18 20 30 – Fax : 02 99 56 39 41 – Email : [snbsm.siege@wanadoo.fr](mailto:snbsm.siege@wanadoo.fr)

**[www.snbsm.com](http://www.snbsm.com)**